

Séance du 3 septembre 2020

Présents : MM. Glaude, Président
Franco, Dequae-Schrijvers, Demeuse Echevins
Poncin, président de CPAS
Aubry, Vaguet, Debarsy, Guillaume, Grandjean, Lindt,
Collet, Ney-Glaise, Conseillers.
Mme Leroy, Directrice générale.

Le Conseil communal,

1. A l'unanimité décide d'adopter le Document simple de gestion de la propriété de Bertogne qui a été rédigé en 2020 par le Service public de Wallonie - Agriculture, ressources naturelles et environnement - Département de la nature et des forêts - Direction de Marche-en-Famenne ; de veiller à adopter dans les meilleurs délais et, au plus tard, pour le 31 décembre 2023, le Plan d'Aménagement Forestier définitif de la propriété forestière ; le présent avis sera signé en trois exemplaires, dont deux seront transmis au Service public de Wallonie - Agriculture, ressources naturelles et environnement - Département de la nature et des forêts - Direction de Marche-en-Famenne, Rue du Carmel, 1 à 6900 Marloie.
2. A l'unanimité décide d'organiser une collecte en porte-à-porte selon les termes de l'article 2 des statuts d'IDELUX Environnement et de retenir la fréquence de collecte suivante : Une fois par deux mois pour l'ensemble du territoire communal.
3. A l'unanimité décide de donner son accord de principe sur la vente de l'atelier rural avec commodités sis à Salle ; cadastré Commune de Bertogne, 2^{ème} division/Flamierge, section H n°155f d'une contenance mesurée de 41a 17ca et autorise et charge le Collège communal de constituer le dossier de vente ; L'organisation de cette vente sera confiée à l'Etude du Notaire Tondeur (Bastogne).
4. A l'unanimité d'approuver la convention pluricommunale d'organisation de la gestion et du fonctionnement ultérieur du hall relais agricole telle qu'annexée.
5. Présentation du projet par le Mr le Bourgmestre. Mr Aubry demande une interruption de séance pour s'entretenir avec son groupe. Après une interruption de séance de 7 minutes. Mr Aubry précise que la localisation ne les agrée pas même si c'est un beau projet. Mr VAGUET précise aussi que le coût est élevé et que si la localisation avait été autre, les prescriptions urbanistiques n'auraient pas amenées une augmentation des coûts aussi importante et les nuisances seraient moindres sur la place du commerce. Mr DEMEUSE rappelle que pour lui la localisation n'a pas d'impact particulier sur le coût. Par 7 oui et 6 abstentions (Aubry, Vaguet, Debarsy, Guillaume, Grandjean, Lindt) décide d'approuver le dossier de « Addendum au PCDR de la commune de Bertogne – Création d'une Maison Rurale sur le site de l'Ancien monastère à Bertogne » tel qu'établi ; de solliciter de Mme la Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, et ayant le Développement rural dans ses attributions, pour la Région Wallonne, un addendum au PCDR 2010-2020 de Bertogne ; De solliciter une convention en développement rural portant sur le projet « Addendum au PCDR de la commune de Bertogne – Création d'une Maison Rurale sur le site de l'Ancien monastère à Bertogne » répondant aux objectifs stratégiques du PCDR 2010-2020 et dont l'estimation budgétaire est de 2.455.398,62 euros.
6. A l'unanimité décide d'approuver l'avenant 1 du marché « Entretien et modernisation de voiries à Longchamps, Bertogne et Givroulle PIC 2017-2018 » pour le montant total en plus de 45.205,25 € HTVA ou 54.698,35€ TVAC ; d'approuver la prolongation du délai de 10 jours ouvrables ; de financer cet avenant par le crédit inscrit au budget extraordinaire à l'article 421/731-60 20170011 ; d'adapter le crédit lors de la prochaine modification budgétaire.

7. A l'unanimité décide d'approuver la convention de mise à disposition d'un agent contractuel délégué à la protection des données (DPD) dans le cadre des dispositions relatives au RGPD telle qu'annexée
8. A l'unanimité accepte de prendre en charge les frais de « carte de conducteur avec puce à microprocesseur » ; décide de rembourser à Mr CLEMENT Cédric, ouvrier conducteur du bus, le montant de 65 euros (article 761/121-48).
A l'unanimité approuve les dépenses imputées à l'article 421/121-48 pour un montant total de 993€ (achat de livre préparatoire – frais d'épreuve – cours pratiques – frais d'examen pratique et délivrance du permis de conduire C) ; décide de rembourser à Mr PAHAUT Vincent le montant de 993€ correspondant à ces dépenses.
9. En urgence, l'urgence étant acceptée à l'unanimité. A l'unanimité approuve le catalogue de la vente de bois d'automne 2020

Demande l'état du suivi du placement de l'abri de bus à Monaville ? L'implantation va être fixée et le dossier pourra être introduit.

Demande l'état du dossier de l'éolien à Longchamps ? l'Administration attend le dossier, elle n'a pas de nouvelles actuellement.

Prend connaissance de :

- Approbation Modifications Budgétaires 01 – exercice 2020
- Approbation compte communal 2019.
- Approbation règlement allègement fiscal droit de place pour tout emplacement au marché communal hebdomadaire

PAR LE CONSEIL :

La Directrice générale,
F. LEROY

Le Bourgmestre,
C. GLAUDE